P5 de 6

Comment recevoir une vignette ?

Pour présenter une demande de vignette, **veuillez retourner le formulaire ci-inclus à l'organisme identifié, selon le type de déficience ou de problème de santé mentale.**

Déficience intellectuelle

Association de Montréal pour la déficience intellectuelle

633, boul. Crémazie Est
Montréal (Québec) H2L 2L9
Tél. : (514) 381-2307

Déficience autistique

Autisme et troubles envahissants du développement Montréal

4450, rue Saint-Hubert, bureau 320
Montréal (Québec) H2J 2W9
Tél. : (514) 524-6114

Déficience visuelle

Association des sports pour aveugles de Montréal

C.P. 95, Succ. M
Montréal (Québec) H1V 3L6
Tél.: (514) 252-3178

Déficience auditive

Association du Québec pour les enfants avec problèmes auditifs, Montréal régional

3700, rue Berri, bureau 443
Montréal (Québec) H2L 4G9
Tél.: (514) 842-3926

Déficience physique

Centre d'intégration à la vie active

525, rue Dominion, bureau 330
Montréal (Québec) H3J 2B4
Tél.: (514) 935-1109

P6 de 6

Déficience psychique

Parrainage civique de l'Est de l'Île de Montréal

5797, rue Hochelaga
Montréal (Québec) H1N 1W6
Tél.: (514) 255-1054

Toutes déficiences pour l'Ouest de Montréal

Association de l'Ouest de l'Île pour les handicapés intellectuels

111, rue Donegani
Pointe-Claire (Québec) H9R 2W3
Tél.: (514) 694-6531

Projet réalisé par :

AlterGo

En collaboration avec :

AQEPA

ASSOCIATION DE L'OUEST DE L'ÎLE POUR LES HANDICAPÉS INTELLECTUELS, INC.

PARRAINAGE CIVIQUE

CIVA

Nos partenaires financiers :

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE MONTRÉAL

Québec
Secrétariat au loisir et au sport

Recto du dépliant

P1 de 6

Vignette d'Accompagnement Touristique et de Loisir

pour les personnes

ayant une déficience

à Montréal

ACCOMPAGNEMENT
GRATUITÉ
ACCOMPAGNEMENT
GRATUITÉ

La vignette d'accompagnement touristique et de loisir (V.A.T.L.) permet la gratuité aux accompagnateurs de personnes ayant une déficience, lors de la visite de sites touristiques et de loisir. Ce concept s'adresse à des personnes ayant une déficience de façon significative et persistante. Toute personne présentant une incapacité temporaire n'est pas admissible.

L'accompagnateur

L'accompagnateur se définit comme une personne dont la présence à l'activité est essentielle par le soutien, le support et l'aide qu'elle apporte exclusivement à une ou plusieurs personnes ayant une déficience. Ce type d'aide n'est pas normalement requis pour l'ensemble de la population.

Le fonctionnement

Lorsqu'une personne est accréditée, elle reçoit **gratuitement** une vignette qu'elle doit coller sur une **carte d'identité avec photo de son choix** et **obligatoirement la présenter** aux guichets des sites touristiques et de loisir qu'elle visite. La personne ayant une déficience doit défrayer le coût habituel d'une admission.

Cette vignette est destinée aux personnes **de 12 ans et plus** ayant une déficience, puisque tous les enfants de moins de 12 ans sont normalement accompagnés d'un adulte lors de visites touristiques ou d'activités de loisir.

Cependant, certains cas exceptionnels peuvent être pris en considération selon la sévérité de la déficience ou le contexte famillial.

Les organismes accréditeurs

Des organismes valident le besoin d'accompagnement de la personne ayant une déficience. Ces organismes sont choisis en raison de leur expertise et du soutien qu'ils apportent à ces personnes.

Pour plus d'informations

AlterGo
☎(514) 933-2739 poste 223
Site internet : www.vatl.qc.ca

Verso du dépliant